RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2200/91 du Conseil, du 22 juillet 1991, portant cinquième modification du règlement (CEE) n° 1873/84 autorisant l'offre et la livraison à la consommation humaine directe de certains vins importés susceptibles d'avoir fait l'objet de pratiques œnologiques non prévues par le règlement (CEE) n° 822/87

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 203 du 26 juillet 1991.)

Page 2, article 1er dernière ligne :

au lieu de : « ... 31 juillet 1992 » ;

lire : « ... 31 octobre 1991 ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2381/91 du Conseil, du 29 juillet 1991, modifiant pour la deuxième fois le règlement (CEE) n° 3926/90 fixant, pour certains stocks ou groupes de stocks de poissons, les totaux admissibles des captures pour 1991 et certaines conditions dans lesquelles ils peuvent être pêchés

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 219 du 7 août 1991.)

Page 4 à l'annexe colonne 2 deuxième quota :

au lieu de : « III a), III b), c), d) (2) » ;

lire : « III a), III b), c), d) (1) ».
